



- 1 Hautes-chaumes dans le secteur du Hohneck © FRANÇOIS SCHWAAB
- 2 L'Orchis blanchâtre, orchidée des landes subalpines © JEAN-CHRISTOPHE RAGUÉ





Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf et Charlemagne



Superficie : 210 ha
Département : Vosges
Maître d'ouvrage : PNRBV
Opérateur : PNRBV

Une naturalité exceptionnelle face à l'empreinte de l'Homme

Le site « Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf et Charlemagne » regroupe un ensemble exceptionnel de Hautes-Chaumes et culmine à 1 363 m au sommet du Hohneck, deuxième sommet des Vosges. Le site est installé dans l'étage subalpin* : c'est le domaine des fortes précipitations, jusqu'à 2 000 mm/an sur la crête, et d'une couverture neigeuse épaisse et durable avec la formation de névés dans les dépressions où la neige s'accumule.

Le secteur du Hohneck abrite 70% des landes subalpines* du massif vosgien (*Habitat 4030-12*), formation naturelle unique caractérisée par la présence de l'Airelle des marais et de la Pulsatille blanche. Les prairies et les landes d'altitude totalisent plus de 600 ha, dont 260 ha de landes subalpines*, parmi lesquelles se trouvent les chaumes réputées primaires*. Un pâturage extensif* de cette lande conduit à son évolution vers une pelouse acidiphile* à Nard (*Habitat prioritaire 6230-10*), qui correspond à un mode de gestion compatible avec la conservation de la richesse de cet écosystème*. Dans quelques zones plus humides apparaissent de petites formations de tourbière haute active (*Habitat prioritaire 7110*) et de tourbière dégradée (*Habitat 7120*).

Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf et Charlemagne » s'étend sur les communes vosgiennes de La Bresse et de Xonrupt-Longemer. Il est inclus dans le vaste site inscrit « Schlucht Hohneck », qui s'étend sur les deux versants. La Chaume Charlemagne a en outre été classée, avec la forêt qui la borde, en Réserve Biologique Domaniale (RBD) par l'Office National des Forêts.

Les défrichements des sommets, permettant l'extension des milieux ouverts, ont dû démarrer au VIII^e siècle grâce aux marcaires* alsaciens. Les fermes ont ainsi permis depuis plus d'un millénaire, le développement de l'économie des Hautes-Chaumes et la gestion extensive* de ces milieux exceptionnels. L'état de conservation de ces habitats est très contrasté, la plus grande partie étant parfaitement préservée, mais plusieurs secteurs sont très dégradés par les essais d'intensification avec labour du sol, amendements et semis d'espèces fourragères, menés dans les années 1980. Ainsi, les formations végétales les plus précieuses des Hautes-Vosges paieront le tribut de ces aménagements et les formations de buttes gazonnées, appelées « thufurs », disparaîtront à jamais au Paquis des Fées. Les zones fertilisées et souvent chaulées, à flore très appauvrie par rapport à l'originalité des landes et pelouses subalpines*, totalisent plus de 150 ha sur les Hautes-Chaumes, soit près de 30% des surfaces agricoles d'altitude. Par comparaison, sur les autres secteurs des Hautes-Vosges, les landes subalpines* sont dégradées sur seulement 5% de leur surface, le plus souvent par le sur-piétinement engendré par la fréquentation touristique.

Sur les 130 ha dégradés au Hohneck, une partie pourrait être restaurée à court terme, mais pour 55% la dégradation est *a priori* irréversible, par suite d'une modification importante du sol.

Les tourbières du secteur ont, jusqu'à un passé récent, été exploitées pour les besoins de l'agriculture, avec la fauche, la pâture, voire l'extraction de la tourbe. Désormais les systèmes tourbeux* évoluent de nouveau naturellement, d'où une amélioration de leur état de conservation.

La gestion durable de ces milieux, garantissant leur valorisation économique à long terme, tout en préservant la qualité des habitats naturels et des espèces qui leur sont liées, est le principal enjeu de ce site.

Le site est très fréquenté par le public en hiver autour des pôles de ski alpin du secteur comme le domaine de La Bresse - Hohneck, mais également en raison du développement de la pratique de la raquette à partir des sites accessibles en voiture. En été, le maximum de fréquentation est enregistré le long de la Route des Crêtes. En dehors de cet axe de circulation, le secteur est essentiellement voué à la randonnée. Des actions sont entreprises par les communes pour réduire les impacts, comme à La Bresse, où l'on a résorbé les saignées laissées par les anciens accès motorisés sur la chaume du Hohneck.

Habitats représentés dans ce site

4030 6230 7110 7120 9140
91D0

Espèces représentées dans ce site

1361 4038

Documentation

PNRBV - DRUESNE C. (2008)

